

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007-11-5

Date de Convocation :
2 novembre 2007

Nombre de délégués : 30
Présents : 26
Absents : 4
Votants : 26

**Objet : Convention
SAFER**

L'an **deux mil sept**, le 12 novembre à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents :

N. Liévins ; G. Bolac ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbvre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; D. Pautrat , C. Renaux ; B. Perrot ; G. Fournier ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; G-R. Legeay ; E. Gambuto ; D. Chéron ; C. Matelet ; J-C Lavigne ; Y. Relier ; G. Maufrais ; P. Dumas ; T. François ; C. Deseyne ; D. Baubion

Etaient absents excusés : C. de Vimal ; J. Segui ; J. Techer

Etaient absents non suppléés : C. de Vimal ; J. Segui ; J. Techer ; M. Maisons

Pouvoirs : Néant

Considérant les demandes d'installation d'entreprises actuelles

Vu la Plan local d'urbanisme de la commune de Chérisy en vigueur, classant le lieu dit « la Gâtine » en zone 1 AUx

Considérant qu'il convient d'étudier la faisabilité foncière de l'extension du périmètre du parc d'activités communautaire Actipôle12 et de mener les études d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre dans un plan d'ensemble

Vu l'offre de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) du Centre du 4 octobre 2007, relative à la détermination des conditions de vente des terres agricoles situées au lieu dit « la Gâtine » à Chérisy, pour un montant de 3 290 €h.t.

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Autorise le Président à signer la convention d'étude et de faisabilité foncière avec la SAFER ci-annexée

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :